



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

13 AOÛT 2021
N° 2354
Instruction : DD
Copies : Président A. Cadot DGA

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement, de l'aménagement  
et des transports d'Île-de-France**

Paris, le - 6 AOÛT 2021

Nos réf. : PO 2021-2558

Monsieur le Président,

Par dépôt sur la plateforme « Territoires et climat » le 3 juin 2021, vous m'avez transmis pour avis, en application des dispositions prévues par l'article R. 229-54 du Code de l'environnement, le projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération Rambouillet-Territoire.

Le PCAET répond à la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, qui a renforcé le rôle des collectivités dans la transition énergétique, dans la réduction des émissions de gaz à effets de serre et de polluants atmosphériques et dans l'adaptation au changement climatique.

Le projet de PCAET de Rambouillet-Territoire s'appuie sur un diagnostic pertinent, qui met en lumière les enjeux du territoire notamment en matière de mobilité, de rénovation du bâti, d'efficacité énergétique, de développement de la production d'énergie renouvelable et les risques liés aux changements climatiques.

Le projet proposé développe une stratégie opérationnelle et un plan d'actions cohérent avec les priorités régionales définies par le Schéma régional Climat Air Énergie (SRCAE) que sont : la rénovation énergétique du bâti, les mobilités des personnes, et le développement des énergies renouvelables et de récupération, en particulier la chaleur renouvelable.

Le plan proposé est structuré, facile d'approche et clarifie les priorités de la collectivité autour des enjeux climatiques énergétiques et environnementaux. Il existe une bonne articulation entre le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions, ce qui rend l'ensemble cohérent.

Le programme d'actions interne est encourageant sur le patrimoine et les compétences, ouvrant la voie à une traduction opérationnelle du PCAET dans le PLHi en élaboration, et les PLU des communes.

En parallèle, votre projet de PCAET gagnerait en pertinence par une appréciation quantitative des actions, qui faciliterait l'évaluation de l'atteinte des objectifs. Des précisions pourraient également être apportées au sujet de l'accompagnement à la rénovation énergétique, compétence jusqu'alors déléguée à l'ALEC SQY, notamment en termes de moyens humains dédiés

Je vous invite également à me transmettre au plus tôt votre un plan air en application de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 (loi LOM). Ce plan air doit comprendre un plan d'actions de réduction des émissions de polluants permettant d'atteindre les valeurs limites de qualité de l'air d'ici à 2025 et des objectifs de réduction aussi exigeants que le niveau national. Conformément à la loi LOM, il était attendu avant le 1er janvier 2021.

**Monsieur Thomas GOURLAN**  
**Président de la Communauté d'Agglomération Rambouillet-Territoire**  
**22, rue Gustave Eiffel – ZA Bel Air**  
**BP-40036**  
**78511 Rambouillet cedex**

Copies :

- Madame la présidente du Conseil régional
- Monsieur le préfet des Yvelines
- Monsieur le directeur régional Île-de-France de l'ADEME

Tel : 01 87 38 43 00

12 Cours Louis Lumière - CS 70027 94307 VINCENNES Cedex

[www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

[www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Enfin, je vous invite à compléter la partie de votre plan relative à la concertation, au regard des termes prévus dans la déclaration d'intention. Le bilan de cette concertation doit être rendu public en vue de la future consultation du public.

Je vous prie de trouver en annexe une synthèse technique de l'analyse de votre projet. Elle a été élaborée en consultant l'ensemble des services de l'État dans la région, avec l'appui de ceux de l'ADEME et d'AIRPARIF, au regard notamment des objectifs, orientations et recommandations du SRCAE, du PPA.

Les services de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT), la Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT) ainsi que la communauté départementale de la transition énergétique (CDTE) que cette dernière anime, se tiennent à votre disposition pour vous fournir leur appui. Je vous invite par ailleurs à intégrer des représentants de cette communauté au sein du comité de pilotage de votre PCAET.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet de région et par délégation  
Le préfet, secrétaire général  
aux politiques publiques

Pierre-Antoine MOLINA

